

ALTO

L'investis^ssement innovant

4^{ème} TRIMESTRE 2017

LETTRE D'INFORMATION

www.altoinvest.fr

**DÉCOUVREZ
UNE SÉLECTION
DE NOS
PARTICIPATIONS
DANS DES
SOCIÉTÉS
INNOVANTES**

- UNOW
- SEDANA MEDICAL
- EKINOPS
- OSMOZIS
- SANDERSON



OFFRE FCP PAGE 4-5
NOVA Europe



OFFRE IR 2017 PAGE 6-7
FCPI innovALTO
2017-2018



ACTUALITÉS DES PARTICIPATIONS

PAGE 8-10

SOMMAIRE

L'édito de Jean-François PAUMELLE	1
Performances	2
Remboursements des fonds	3
OFFRE FCP : NOVA Europe	4-5
OFFRE IR : FCPI innovALTO 2017-2018	6-7
Actualités des participations	8-10
Revue de Presse	10
Communiqués à destination des porteurs de parts	11-14
Autres investissements (partie libre)	15
Nos équipes	16

L'ÉDITO.

Ceux qui attendaient un répit sur les marchés financiers après un bon premier semestre peuvent être déçus. La période traditionnellement défavorable de l'été a été étonnement plutôt positive, suivie par un très bon mois d'octobre. Oubliées les inquiétudes politiques en Europe, les craintes d'un resserrement monétaire trop brutal outre-Atlantique, les peurs géopolitiques en provenance de Corée ou du Moyen-Orient. A entendre certains analystes, nous sommes de retour dans une économie Bisounours marquée par une inflation et un chômage faible et une prospérité généralisée, scénario qui nous rappelle les périodes 1998-2000 et 2005-2007... et leur dénouement moins heureux en 2001 et 2008.

L'indice CAC 40 des grandes sociétés cotées françaises progresse de près de 8% du 1^{er} juillet au 3 novembre 2017 (et de plus de 13% depuis le 1^{er} janvier 2017), l'essentiel de la hausse ayant eu lieu sur les 2 mois de septembre et octobre. Les autres places boursières développées profitent encore plus du bon climat boursier (Espagne et Royaume-Uni exceptés en raison des problèmes respectifs de la Catalogne et du Brexit) et se rapprochent d'un rythme de hausse annuelle de 20%. Idem pour les grands marchés émergents qui connaissent également une très bonne année boursière.

Du côté des taux, c'est l'encéphalogramme plat puisque les taux longs des principaux états développés restent stables à des niveaux très bas en zone Euro (respectivement 0,35% et 0,62% pour les emprunts à 10 ans de l'Allemagne et de la France) et un peu moins bas aux Etats-Unis (pour comparaison, les taux d'emprunt à 10 ans des Etats-Unis s'élevaient à 2,34% le 3 novembre 2017). Les banques centrales sont clairement à la manœuvre, l'américaine resserrant très doucement sa politique monétaire, suivie par sa consœur britannique alors que la Banque Centrale Européenne reste très

accommodante tout en annonçant, pour faire plaisir aux allemands, qu'elle pourrait l'être moins prochainement (achats d'actifs divisés par deux à partir du 1^{er} janvier 2018).

La stabilité est aussi à l'œuvre sur le front des grandes devises mondiales dont les parités sont actuellement proches de leur niveau du 1^{er} juillet 2017, après la faiblesse du billet vert enregistrée au 1^{er} semestre. Dans un contexte bénin de croissance économique modérée et de renchérissement des actifs, il est logique que le prix des matières premières monte notamment le pétrole (près de 65\$ le baril de Brent qui sort de son tunnel d'un an entre 45\$ et 55\$). Les cours de l'or, moins sensibles à la conjoncture économique, restent enfermés dans leur tunnel compris entre 1 200\$ et 1 300\$ l'once depuis le mois de janvier 2017.

Après un premier semestre d'anthologie, la valeur des fonds Alto Invest varie peu depuis le 1^{er} juillet 2017. Le contexte reste selon nous particulièrement favorable aux cessions, favorisées par quelques offres publiques d'achat sur certaines de nos participations, ce qui nous a permis sur ce trimestre des distributions significatives sur de nombreux fonds et la liquidation définitive dans de bonnes conditions du FCPI Alto Innovation 6 et du FCPI Alto Innovation 8.



Jean-François PAUMELLE
Fondateur d'Alto Invest
Associé d'Eiffel Investment Group

Ces distributions alimentent logiquement d'ores et déjà les souscriptions à notre nouveau FCPI innovALTO 2017-2018 ouvrant droit à une réduction de 18% d'impôt sur le revenu pour toutes les souscriptions jusqu'au 31 décembre 2017.

Le FCP NOVA Europe, notre fonds ouvert dédié aux actions de petites et moyennes valeurs européennes poursuit sur sa lancée après ses étoiles Morningstar et Quantalys, avec une performance de +22,09% (part A) du 1^{er} janvier au 31 octobre 2017.

Nous invitons tous ceux intéressés par le FCPI innovALTO 2017-2018 ou le FCP NOVA Europe à contacter leur conseiller financier et à prendre connaissance de notre offre d'investissement sur notre site www.altoinvest.fr.

Article rédigé par Jean-François PAUMELLE,
le 6 novembre 2017

Évolution des valeurs liquidatives des FCPI/FIP Alto Invest au 30/06/2017

	FONDS	CODE ISIN	ANNÉE DE CRÉATION	VL AU 30/06/2017*	ÉVOLUTION DE LA VL DEPUIS L'ANNÉE DE CRÉATION* AU 30/06/2017	AVANTAGE FISCAL À LA SOUSCRIPTION **	ÉVOLUTION AVEC PRISE EN COMPTE DE L'AVANTAGE FISCAL
FCPI IR	ALTO INNOVATION	FR0007065990	2001	Remboursé	51,90%	25%	+102,53%
	ALTO INNOVATION 2	FR0007073572	2002	Remboursé	37,00%	25%	+82,67%
	ALTO INNOVATION 3	FR0010073205	2004	Remboursé	-8,51%	25%	+21,99%
	ALTO INNOVATION 4	FR0010204099	2005	Remboursé	-5,33%	25%	+26,23%
	ALTO INNOVATION 5	FR0010320291	2006	Remboursé	4,43%	25%	+39,24%
	ALTO INNOVATION 6	FR0010478750	2007	Remboursé	46,11% ⁽¹⁾	25%	+94,81%
	FCPI INNOVATION DURABLE	FR0010478784	2007	Remboursé	53,62%	25%	+104,83%
	ALTO INNOVATION 7	FR0010634170	2008	167,02	67,02%	25%	+122,69%
	FCPI INNOVATION DURABLE 2	FR0010650085	2008	127,88	27,88%	25%	+70,51%
	ALTO INNOVATION 8	FR0010775775	2009	Remboursé	26,00% ⁽²⁾	25%	+68,00%
	FCPI EUROPE ALTO	FR0010784215	2009	170,09	70,09%	25%	+126,79%
	FCPI INNOVATION DURABLE 3	FR0010781336	2009	134,26	34,26%	25%	+79,01%
	ALTO INNOVATION 9	FR0010914994	2010	184,47	84,47%	25%	+145,96%
	FCPI EUROPE ALTO 2	FR0010920835	2010	192,93	92,93%	25%	+157,24%
	ALTO INNOVATION 10	FR0011076645	2011	154,80	54,80%	22%	+98,46%
	FCPI EUROPE ALTO INNOVATION	FR0011076652	2011	157,49	57,49%	22%	+101,91%
	ALTO INNOVATION 2012	FR0011283241	2012	152,81	52,81%	18%	+86,35%
	EUROPE LEADERS	FR0011291681	2012	157,84	57,84%	18%	+92,49%
	EUROPE ALTO INNOVATION 2013	FR0011533215	2013	105,83	5,83%	18%	+29,06%
FCPI OBJECTIF EUROPE	FR0012034833	2014	113,59	13,59%	18%	+38,52%	
FCPI InnovALTO 2015	FR0012847242	2015	100,55	0,55%	18%	+22,62%	
FCPI ISF	FCPI FORTUNE ALTO	FR0010593566	2008	72,18	-27,82%	42,50%	+25,53%
	FORTUNE ALTO INNOVATION 2	FR0010685941	2009	86,48	-13,52%	42,50%	+50,40%
	FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3	FR0011013614	2011	165,16	65,16%	40%	+175,27%
	FORTUNE ALTO 2012	FR0011201623	2012	141,63	41,63%	50%	+183,26%
	FORTUNE EUROPE 2013	FR0011414432	2013	151,54	51,54%	50%	+203,08%
	FORTUNE EUROPE 2014	FR0011708148	2014	103,94	3,94%	50%	+107,88%
	FORTUNE EUROPE 2015	FR0012371383	2015	101,51	1,51%	50%	+103,02%
	FORTUNE EUROPE 2016-2017	FR0013065265	2016	98,32	-1,68%	50%	+96,64%
FIP IR	FIP FRANCE ALTO	FR0010106435	2004	5,35	-26,65% ⁽³⁾	25%	-2,20%
	FIP FRANCE ALTO 2	FR0010354530	2006	4,35	-5,65% ⁽⁴⁾	25%	+25,80%
	FIP FRANCE ALTO 3	FR0010502393	2007	12,67	-17,33% ⁽⁵⁾	25%	+10,23%
	FIP FRANCE ALTO 4	FR0010642272	2008	52,13	2,13% ⁽⁶⁾	25%	+36,17%
	FIP FRANCE ALTO 5	FR0010777656	2009	93,46	-6,54%	25%	+24,61%
	FIP FRANCE DEVELOPPEMENT DURABLE	FR0010782300	2009	121,20	21,20%	25%	+61,60%
	FIP FRANCE ALTO 6	FR0010917989	2010	124,27	24,27%	25%	+65,69%
	FIP FRANCE ALTO 7	FR0011089275	2011	108,39	8,39%	22%	+38,96%
FIP ISF	FIP FRANCE FORTUNE ALTO	FR0010671461	2009	60,65	55,65% ⁽⁷⁾	42,50%	+170,70%
	FIP FRANCE FORTUNE ALTO 2	FR0010855460	2010	29,71	29,71% ⁽⁸⁾	40%	+116,18%
	FIP FRANCE FORTUNE ALTO 3	FR0011013622	2011	128,07	28,07%	40%	+113,45%

* Hors avantage fiscal et hors prélèvements sociaux applicables.

** Réduction IR/ISF obtenue l'année de souscription.

(1) Remboursement final de 66,11€ par part A du FCPI Alto Innovation 6 le 9/10/2017

(2) Remboursement final de 126€ par part A du FCPI Alto Innovation 8 le 30/11/2017

(3) Après intégration de la distribution partielle de 68€ par part A du FIP France Alto entre 2012 et 2016.

(4) Après intégration des distributions partielles de 90 € par part A du FIP France Alto 2 entre 2014 et 2016.

(5) Après intégration des distributions partielles de 70 € par part A du FIP France Alto 3 entre 2014 et 2016.

(6) Après intégration de la distribution partielle de 50 € par part A du FIP France Alto 4 en 2016.

(7) Après intégration de la distribution partielle de 95 € par part A du FIP France Fortune Alto en 2016

(8) Après intégration de la distribution partielle de 100€ par part A du FIP France Fortune Alto 2 en 2016

REMBOURSEMENTS DES FONDS

Alto Invest est l'une des premières sociétés de gestion à avoir remboursé des FCPI avec plus-value.

Depuis 2007, des remboursements aux porteurs sont effectués chaque année : au total, ce sont près de 305M€ remboursés à nos souscripteurs depuis l'origine.

305 M€
REMBOURSÉS

FONDS REMBOURSÉS

FCPR MICROCAPS ALTO	du 30/06/2002 au 20/09/2009	+ 49,42 %*
ALTO INNOVATION	du 01/01/2002 au 30/09/2009	+ 51,90 %*
ALTO INNOVATION 2	du 01/01/2003 au 21/11/2012	+ 37,00 %*
ALTO INNOVATION 3	du 01/01/2004 au 29/11/2013	- 8,51 %*
FCPI INNOVATION DURABLE	du 01/01/2008 au 28/11/2014	+ 53,62 %*
ALTO INNOVATION 4	du 01/01/2006 au 06/04/2016	- 5,33 %*
ALTO INNOVATION 5	du 01/01/2007 au 02/12/2016	+ 4,43 %*
ALTO INNOVATION 6	du 01/01/2008 au 09/10/2017	+ 46,11 %*
ALTO INNOVATION 8	du 01/01/2010 au 30/11/2017	+ 26,00 %*

* Performance calculée depuis l'origine du fonds, hors avantage fiscal, prélèvements sociaux applicables et droits d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

FONDS EN COURS DE REMBOURSEMENT

11 fonds sont en phase de remboursement total ou partiel. Retrouvez ci-dessous le détail des distributions.

	Nominal Part A	Montant total remboursé à ce jour par part
FIP FRANCE ALTO	100 €	68 €
FIP FRANCE ALTO 2	100 €	90 €
FIP FRANCE ALTO 3	100 €	76 €
FIP FRANCE ALTO 4	100 €	70 €
FIP FRANCE FORTUNE ALTO	100 €	135 €
FIP FRANCE FORTUNE ALTO 2	100 €	120 €
ALTO INNOVATION 7	100 €	75 €
FCPI INNOVATION DURABLE 2	100 €	80 €
FIP FRANCE ALTO 5	100 €	65 €
FIP FRANCE DEVELOPPEMENT DURABLE	100 €	75 €
FCPI FORTUNE ALTO	100 €	20 €

Le FCP NOVA Europe est un fonds à vocation générale investi dans des PME et ETI cotées.

Il adopte une stratégie Stock Picking.

Il peut être souscrit dans un PEA, un PEA PME, un compte-titres ou un contrat d'assurance vie.



COMMENTAIRE DE GESTION - 31/10/2017



Au moment d'écrire ces lignes, la saison des publications des chiffres trimestriels de nos entreprises s'achève. Le bilan ? Il est plutôt équilibré, avec de bonnes comme de moins bonnes surprises. Notre approche dans cet environnement de valorisation ?

La sélectivité et le stock picking, résolument. C'est ainsi que nous capterons le potentiel de revalorisation qui subsiste selon nous. La plupart des sociétés innovantes et de croissance que nous sélectionnons continuent d'être soutenues par un environnement macroéconomique favorable en Europe.

Depuis le début de l'année, NOVA Europe affiche une surperformance avec une progression de +22,09%* de la Part A et de +23,03%* pour la Part I contre +18,41% pour le MSCI Europe Small Cap Net TR. Depuis notre dernière lettre (données au 31 juillet 2017), NOVA Europe a progressé de +5,19%* (Part A) et de +5,42%* (Part I). Sur la même période, l'indicateur de référence augmente de +5,87%.

Pour nos acteurs de niches, la demande est forte et celle-ci se retrouve dans les publications récentes de nos participations : La société de biotechnologies allemande Evotec (+47,5%⁽¹⁾) figure une nouvelle fois parmi les principaux contributeurs à la hausse de NOVA Europe. Elle a notamment bénéficié d'une bonne publication semestrielle et de l'annonce des acquisitions d'Aptuit, l'un de ses concurrents et d'Exscientia afin d'avancer dans la recherche via l'intelligence artificielle. De la même manière, Datalogic (+31,2%⁽¹⁾), un des leaders mondiaux dans l'acquisition automatique de données et l'automatisation des processus, s'est illustré grâce à l'annonce de résultats de bonne facture. Nous pouvons enfin mentionner la bonne performance boursière de l'éditeur de logiciels britannique First Derivatives (+24,9%⁽¹⁾), qui a annoncé une série d'initiatives pour accélérer dans l'apprentissage automatique, une application de l'intelligence artificielle.

Parmi les 44 valeurs que compte le portefeuille de NOVA Europe, les 2/3 évoluent dans le vert, et 1/3 environ contribue négativement à la performance du fonds entre le 31 juillet et le 31 octobre 2017. La société française de biotechnologies DBV Technologies (-48,9%⁽¹⁾) a vu son cours chuter suite à l'annonce de premiers résultats décevants de son étude PEPITES (Peanut EPIT Efficacy and Safety) en Phase III chez les enfants de 4 à 11 ans. Nous pouvons également noter la baisse de GFT Technologies (-17,9%⁽¹⁾), société de services informatiques allemande qui a publié un avertissement sur ses résultats.

La performance du fonds sur 3 ans atteint +75,82%* (Part A) et +81,11%* (Part I), à comparer à +54,18% pour l'indicateur de référence.

Depuis l'origine, la performance du fonds atteint +105,43%* (Part A) et +113,58%* (Part I), à comparer à +63,51% pour l'indicateur.

Les équipes d'Alto Invest continuent de parcourir l'Europe, à la recherche d'opportunités d'investissements uniques, conjuguant innovation et international.

⁽¹⁾ Evolution entre le 31/07/2017 et le 31/10/2017

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Pour plus d'information concernant la stratégie d'investissement du fonds et son exposition aux risques, les porteurs sont invités à se reporter au DICI ou à son prospectus complet disponibles auprès de la société de gestion (voir la page des Informations réglementaires à la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).

COMMENT SOUSCRIRE ?

Le FCP NOVA Europe est accessible sur comptes titres, PEA, PEA PME et désormais de nombreux contrats d'Assurance Vie de compagnies d'assurances européennes.



ADRESSEZ-VOUS
À VOTRE CONSEILLER
FINANCIER OU
À ALTO INVEST

INDICATEURS CLÉS - OCTOBRE 2017

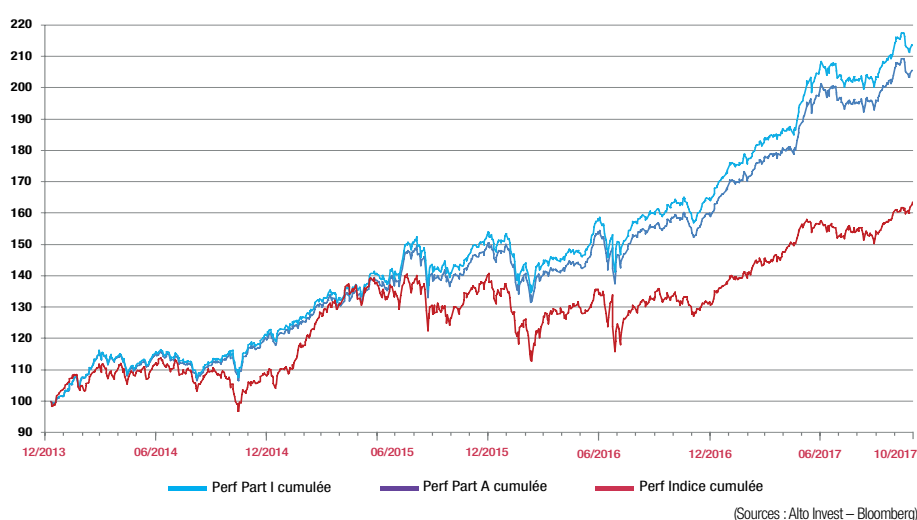
Évaluation du risque

Poids des 5 premières lignes	15% de l'actif
Poids des 10 premières lignes	28% de l'actif
Nombre total de lignes	44
Volatilité du fonds 1 an (Part A / part I)	8,7% ⁽¹⁾ / 8,7% ⁽¹⁾
Volatilité de l'indice 1 an	8,3% ⁽¹⁾
Ratio de Sharpe (Part A / part I)	3,1 ⁽¹⁾ / 3,2 ⁽¹⁾

(1) Calculés sur la base de données hebdomadaires, dernier vendredi du mois.

Évolution des valeurs liquidatives

Évolution du FCP NOVA Europe et de son indicateur depuis sa création jusqu'au 31/10/2017



Performances au 31 octobre 2017

	NOVA Europe A	NOVA Europe I	Indicateur : MSCI Europe Small Cap Net TR Eur
1 mois	0,68%	0,76%	2,08%
YTD	22,09%	23,03%	18,41%
1 an	32,22%	33,41%	25,62%
3 ans	75,82%	81,11%	54,18%
5 ans	-	-	-
Création	105,43%	113,58%	63,51%
2014	20,24%	21,44%	6,47%
2015	22,67%	24,18%	23,53%
2016	12,18%	13,14%	0,86%

ATTENTION – Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées.

(Sources : Alto Invest – Bloomberg)

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : SUPÉRIEURE À 5 ANS



À risque faible, rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Catégorie Morningstar	Catégorie Europerformance	Indicateur de référence
Actions Europe Petites Cap.	Actions Europe PMC	MSCI Europe Small Cap Net TR Eur

AVERTISSEMENTS : La société de gestion attire l'attention sur le fait que l'investissement présente un risque de perte en capital. Le fonds, principalement investi en PME-ETI, présente des risques particuliers : le risque de liquidité, le risque de crédit, et le risque de contrepartie. En outre, les valeurs de petites et moyennes capitalisations boursières sont historiquement plus volatiles et moins liquides que les grandes capitalisations. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du fonds décrits dans son prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les conditions du FCP NOVA Europe sont décrites dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et le règlement du fonds disponibles sur simple demande auprès d'Alto Invest ou sur www.altoinvest.fr.

Durée de blocage pendant 7,5 ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2025 minimum, et jusqu'à 9,5 ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2027, sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds.

POURQUOI L'INVESTISSEMENT EN EUROPE ?







Depuis près de 10 ans, Alto Invest s'est spécialisée dans les investissements en Europe et plus particulièrement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Scandinavie et de façon opportuniste dans les pays d'Europe du sud (Italie, Espagne...).

Dans ces pays, l'équipe de gestion recherche des sociétés spécialisées dans des services et produits innovants sur des marchés de niche internationaux.

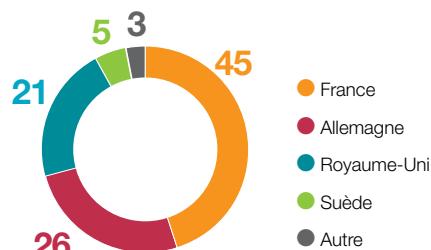
▶ INVESTIR DANS LES PME INNOVANTES : UNE CLASSE D'ACTIFS DIFFÉRENCIANTE ET UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE DEMAIN, EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'univers d'investissement d'Alto Invest est constitué d'entreprises non cotées ou cotées. Les investissements peuvent être réalisés à tous les stades de développement des entreprises. L'univers d'investissement du fonds est susceptible d'engendrer des risques spécifiques liés aux titres des sociétés non cotées, notamment l'absence de liquidité immédiate, la valorisation des titres et le risque de perte en capital.

▶ L'ACCÈS À DES ZONES GÉOGRAPHIQUES QUE NOUS JUGONS DYNAMIQUES

-  La France est le 1^{er} pays d'Europe pour les créations d'entreprises (2016 source INSEE).
-  Le Royaume-Uni affiche un taux de chômage parmi les plus faibles en Europe à 4,7 % (juin 2017 source eurostat).
-  L'Allemagne décroche la 5^{ème} place mondiale dans le classement global de compétitivité (Source World Economic Forum 2016/2017).
-  La Suède est l'un des leaders mondiaux en termes d'innovation, investissant 3,26 % de son PIB en R&D (novembre 2016, source Europa.eu).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS INNOVANTS RÉALISÉS PAR ALTO INVEST POUR LES FCPI AGRÉÉS DEPUIS 2010¹ EN %



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

70% d'entreprises innovantes européennes dans des secteurs de croissance²

(technologies de l'information, télécommunications, électronique, sciences de la vie et autres secteurs plus traditionnels).

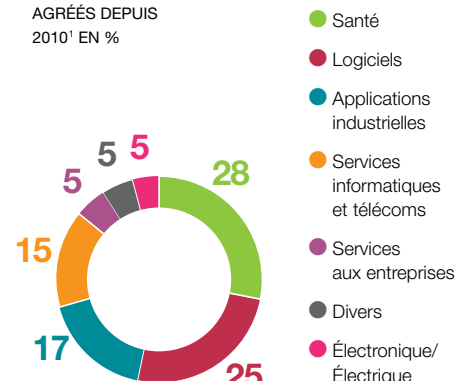
30% maximum de placements financiers diversifiés notamment en fonds ou titres vifs

Monétaires, Obligataires, Actions, Diversifiés et fonds de fonds alternatifs dans la limite de 10%.

La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital.

▶ UNE SÉLECTION UNIQUE D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ VARIÉS

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES INNOVANTES DES FCPI GÉRÉS PAR ALTO INVEST AGRÉÉS DEPUIS 2010¹ EN %



¹ Calculées sur la base des montants investis par les FCPI. Données au 31/12/2016.

Les exemples de secteurs innovants ou de zones géographiques mentionnés dans les diagrammes ci-dessus ne présagent pas des investissements futurs du fonds.

² L'investissement dans les secteurs de croissance n'est pas synonyme de performance.

UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX

► RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU ET EXONÉRATION DES PLUS VALUES À L'ÉCHÉANCE

- **Un avantage fiscal³ tangible dès la souscription** : Réduction d'impôt de 18% du montant investi (hors droits d'entrée) dans la limite d'un investissement de 24 000 euros pour un couple soumis à imposition commune et de 12 000 euros pour une personne seule (soit une réduction d'impôt maximale de 2 160 euros à 4 320 euros). Cette réduction d'impôt est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux (plafond de 10 000 euros selon la réglementation fiscale applicable au jour de la souscription).
- **Un avantage fiscal³ à la sortie** : Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux).

Le FCPI innovALTO 2017-2018 n'est pas éligible au dispositif de réduction ISF.

³ Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de la présente publication (31 août 2017).

POUR SOUSCRIRE, RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE CONSEILLER



Les avantages fiscaux sont acquis sous condition de blocage de vos avoirs pendant 7,5 ans minimum, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2025 minimum et jusqu'à 9,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2027, sauf cas de rachat anticipé prévus par le règlement du fonds (décès, invalidité, licenciement).

Les frais du FCPI InnovALTO 2017-2018 comprennent :

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (tfam) maximaux *	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal *	Dont TFAM distributeur maximal *
Droit d'entrée et de sortie	0,53 %	0,53 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,45 %	1,40 %
Frais de constitution	0,05 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,35 %	0 %
Total	4,68 %	1,93 %

* Calculé sur la base de la durée de vie du fonds, y compris ses éventuelles prorogations. Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le total des frais ne dépassera jamais 10 % de l'actif net par an.

AVERTISSEMENT US Person - La souscription des Parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le Prospectus du Fonds. La définition des « U.S Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm> (à jour au 12 décembre 2012). La traduction non officielle française est disponible sur notre site www.altoinvest.com.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPI précédents gérés par Alto Invest relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2016	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
Alto Innovation 4	2005	N/A en préliquidation	31 décembre 2007
Alto Innovation 5	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008
Alto Innovation 6	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009
FCPI Fortune Alto	2008	70,84 %	30 avril 2011
Alto Innovation 7	2008	62,72 %	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	60,12 %	31 décembre 2010
Fortune Alto Innovation 2	2009	80,90 %	31 décembre 2010
Alto Innovation 8	2009	61,64 %	17 novembre 2011
FCPI Europe Alto	2009	62,17 %	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	64,22 %	21 décembre 2011
Alto Innovation 9	2010	66,58 %	31 octobre 2012
FCPI Europe Alto 2	2010	63,32 %	31 octobre 2012
FCPI Fortune Alto Innovation 3	2011	87,78 %	30 avril 2013
Alto Innovation 10	2011	64,96 %	31 octobre 2013
FCPI Europe Alto Innovation	2011	66,26 %	31 octobre 2013
Fortune Alto 2012	2012	100 %	30 avril 2014
Alto Innovation 2012	2012	66,00%	31 octobre 2014
Europe Leaders	2012	64,40 %	31 octobre 2014
Fortune Europe 2013	2013	100 %	31 décembre 2015
Europe Alto Innovation 2013	2013	61,34 %	30 juin 2016
Fortune Europe 2014	2014	87,20 %	30 septembre 2017
FCPI Objectif Europe	2014	48,67 %	30 juin 2018
FCPI Fortune Europe 2015	2015	40,53 %	31 décembre 2018
FCPI InnovALTO 2015	2015	18,38 %	30 juin 2019
FCPI Fortune Europe 2016-2017	2016	7,89 %	23 décembre 2019

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2025, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2027. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds communs de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'information clé pour l'investisseur. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

ACTUALITÉS DES PARTICIPATIONS

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2017, LES FONDS GÉRÉS PAR ALTO INVEST ONT INVESTI DANS PLUSIEURS SOCIÉTÉS INNOVANTES EUROPÉENNES COTÉES OU NON COTÉES. NOUS VOUS PROPOSONS D'EN DÉCOUVRIR CERTAINES D'ENTRE ELLES DANS CES PAGES.



UNOW

Fondée en 2013 par deux jeunes entrepreneurs, UNOW est une société spécialisée dans la formation professionnelle digitalisée à destination des entreprises. La société développe à cet effet des MOOC (Massive Open Online Courses) et des SPOC (Small Private Online Courses). UNOW intervient sur l'ingénierie pédagogique, la gestion de projet, la conception vidéo, l'hébergement de MOOC et SPOC et leur distribution. Le catalogue est étoffé –environ 28 formations– autour de la digitalisation et l'innovation, de la gestion de projets, des Ressources Humaines, du Management et du Marketing.

Au mois de juillet 2017, la société a levé environ 3M€ auprès d'Alto Invest, de M Capital Partners, de son actionnaire historique News Invest et de business angels (dont Jean-Stéphane Arcis, PDG de Talentsoft et Alain Thibault, investisseur dans de nombreuses startups). Cette levée de fonds devrait permettre à la société de financer son développement en élargissant significativement son catalogue de formation avec un objectif de plus de



200 formations d'ici 2019, de tester à partir de 2018 son offre à l'international en traduisant les formations dans 3 langues et de poursuivre ses efforts en R&D pour offrir une plateforme optimale.

Source : Société

SEDANA MEDICAL

the AnaConDa technology people

SEDANA MEDICAL

Sedana Medical (4,4%*) est une entreprise suédoise de technologie médicale, fondée en 2005, et qui a développé un dispositif médical d'administration d'agents anesthésiques par inhalation pour la sédation des patients en soins intensifs (dispositif AnaConDa). L'entreprise a son siège près de Stockholm et sa R&D est située en Irlande.

L'AnaConDa est un dispositif de distribution d'agents anesthésiques, conçu pour administrer des anesthésiques volatils tels que l'isoflurane ou le sévoflurane aux patients sous ventilation mécanique. L'AnaConDa est une solution plus simple et tout aussi efficace qu'une centrale d'anesthésie, réservée au bloc opératoire.



Pour les utilisations en soins intensifs, l'administration par l'AnaConDa est plus sûre, plus stable et offre un meilleur contrôle et de moindres effets secondaires que la sédation par voie intraveineuse aujourd'hui habituellement pratiquée. Plus de 200.000 dispositifs AnaConDa ont été utilisés à ce jour dans le monde, notamment en Allemagne où plusieurs centaines de cliniques sont des utilisateurs réguliers.

Sedana Medical a été introduite sur le marché non réglementé de la Bourse de Stockholm au début de l'été 2017 et Alto Invest figure parmi ses principaux actionnaires.

Source : Société

* Positions des fonds Alto Invest au capital des sociétés citées (au 27/11/2017)

ACTUALITÉS DES PARTICIPATIONS



EKINOPS

Fondé en 2003, Ekinops (1,7%*) est un fournisseur de solutions de transport optique destinées aux fournisseurs de services et aux réseaux privés. Les solutions de classe opérateur d'Ekinops tirent profit de l'expertise en FEC (codes correcteurs d'erreurs) en agrégation, en transmission 10G, 100G et 200G, pour permettre aux opérateurs d'augmenter leur capacité de transport sur les réseaux en fibre optique, CWDM, DWDM, SONET/SDH, IP/Ethernet et SAN. La technologie de la société permet de réduire l'encombrement des équipements, de diminuer la consommation d'énergie, de raccourcir les délais de fabrication et d'introduire rapidement de nouvelles fonctionnalités en passant par une mise à niveau logicielle plutôt que matérielle. Le siège social du groupe est situé à Lannion en Bretagne.

Ekinops a réalisé en juillet une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 14,8M€. Cette levée de fonds à laquelle certains fonds gérés par Alto Invest ont participé, avait pour but de financer en partie l'acquisition de OneAccess, un fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau. Ce rapprochement vise à donner naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage pour les réseaux télécoms.

Ekinops a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de plus de 18M€ en croissance organique de +20%. L'entreprise poursuit sa dynamique de croissance en 2017 avec des ventes en hausse de +18% sur les neuf premiers mois de l'exercice. Le groupe bénéficiera de la consolidation de OneAccess à compter du 4^{ème} trimestre 2017.

Source : Société



OSMOZIS



Osmozis
L'OPÉRATEUR DES VACANCES CONNECTÉES

Spécialiste des vacances connectées en Europe, Osmozis (7,2%*) est un fournisseur et opérateur majeur de réseaux WiFi multi-services dédiés aux campings et villages de vacances. Le parc installé représente plus de 23% des emplacements de campings en France et plus de 20 000 bornes en Europe. L'offre de la société est une solution complète de services connectés pour les espaces de vacances (accès internet Haut Débit pour les vacanciers et services connectés professionnels pour les exploitants) construite sur la base d'un réseau de bornes WiFi maillé embarquant une technologie logicielle brevetée. Le siège social de la société est basé à Clapiers dans l'Hérault et le groupe compte environ 70 salariés.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 8M€ pour son exercice 2016/2017 contre 8,2M€ l'exercice précédent, l'activité internationale étant en croissance de 87% à 0,67M€. La société vient d'annoncer la sortie d'un nouveau produit : une borne WiFi maillé dédiée aux hôtels et résidences de tourisme afin d'améliorer sa part de marché sur ce type d'établissement qui est de 2% actuellement.

Source : Société

* Positions des fonds Alto Invest au capital des sociétés citées (au 27/11/2017)



Sanderson Group plc (3,1%*) est une entreprise britannique de services informatiques et de logiciels de gestion qui sert le marché de l'e-commerce, de l'industrie et du commerce de gros et de la logistique.

Sanderson Group plc opère principalement au Royaume-Uni et en Irlande et compte environ 230 collaborateurs pour servir ses 550 clients entreprises de taille moyenne.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit pour l'exercice clos au 30 septembre 2017 à 21,5M€, stable par rapport à l'exercice précédent. La marge brute se maintient à 82% et les revenus récurrents et contractualisés représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel est estimé à 3,9M€ sur l'exercice, en croissance annuelle de plus de 5% (3,7M€).

Source : Société



REVUE DE PRESSE

Au cours de ce dernier trimestre 2017, l'actualité d'Alto Invest est riche. La presse spécialisée s'intéresse aux performances des fonds Alto Invest ainsi qu'à la palette de financements des PME qu'offre le rapprochement d'Alto Invest avec Eiffel Investment Group. La nouvelle offre proposée pour réduire l'impôt sur le revenu est régulièrement sélectionnée (FCPI innovALTO 2017-2018), tout comme NOVA Europe, fonds actions small cap européennes, qui se distingue régulièrement pour ses performances et sa stratégie d'investissement centrée sur les sociétés innovantes.

INTÉRÊTS PRIVÉS

Dans son dossier « Réduire votre impôt 2018 », la journaliste Péggy Terly propose 3 solutions défiscalisantes et s'appuie sur l'expertise d'Antoine VALDES et d'Emilie DA SILVA d'Alto Invest pour son chapitre sur les FCPI et les FIP.

PROFESSION CGP

Alto Invest présente à Benoît Descamps, journaliste chez Profession CGP, ses ambitions envers la clientèle patrimoniale et ses évolutions suite à son acquisition par Eiffel Investment Group.

INVESTISSEMENT CONSEILS

Quels fonds pour investir dans un PEA et PEA-PME ? Investissement Conseils sélectionne notamment NOVA Europe.

GESTION DE FORTUNE

En novembre, le journaliste Jean-Denis ER-RARD a rencontré Antoine VALDES : ils ont évoqué les performances des fonds Alto Invest ainsi que la palette de financements des PME qu'offre le rapprochement d'Alto Invest avec Eiffel Investment Group.

LE PARTICULIER

Parmi « les gérants les plus réguliers concernant les FCPI et FIP », Le Particulier sélectionne le FCPI innovALTO 2017-2018 d'Alto Invest.



NOUS VOUS INVITONS À RETROUVER L'INTÉGRALITÉ DE NOTRE REVUE DE PRESSE SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.ALTOINVEST.FR, RUBRIQUE ACTUALITÉS.

* Positions des fonds Alto Invest au capital des sociétés citées (au 27/11/2017)

COMMUNIQUÉS À DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI ALTO INNOVATION 10

Le FCPI ALTO INNOVATION 10 a été créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le 7 décembre 2011, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI ALTO INNOVATION 10, soit jusqu'au 7 juin 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI ALTO INNOVATION 2012

Le FCPI ALTO INNOVATION 2012 a été créé pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 30 novembre 2012, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI ALTO INNOVATION 2012, soit jusqu'au 30 mai 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI ALTO INNOVATION 9

Le FCPI ALTO INNOVATION 9 a été créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le 24 novembre 2010, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour FCPI ALTO INNOVATION 9, le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement de 60% défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI ALTO INNOVATION 9, soit jusqu'au 24 mai 2019.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI EUROPE LEADERS

Le FCPI EUROPE LEADERS a été créé pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 16 novembre 2012, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI EUROPE LEADERS, soit jusqu'au 16 mai 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI EUROPE ALTO

Le FCPI EUROPE ALTO a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 14 décembre 2009, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion. Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour le FCPI EUROPE ALTO, le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement de 60% défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI EUROPE ALTO, soit jusqu'au 14 juin 2019.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉS À DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI EUROPE ALTO 2

Le FCPI EUROPE ALTO 2 a été créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le 3 décembre 2010, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour le FCPI EUROPE ALTO 2, le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement de 60% défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI EUROPE ALTO 2, soit jusqu'au 3 juin 2019.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI EUROPE ALTO INNOVATION

Le FCPI EUROPE ALTO INNOVATION a été créé pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 1er décembre 2011, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour le FCPI EUROPE ALTO INNOVATION, le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement de 60% défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI EUROPE ALTO INNOVATION, soit jusqu'au 1er juin 2019.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI INNOVATION DURABLE 3

Le FCPI INNOVATION DURABLE 3 a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 21 décembre 2009, sa durée étant prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour FCPI INNOVATION DURABLE 3, le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement de 60% défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI INNOVATION DURABLE 3, soit jusqu'au 21 juin 2019.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉS À DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI FORTUNE ALTO

Le FCPI FORTUNE ALTO a été créé pour une durée de 8 ans à compter de sa constitution, le 5 mai 2008, sa durée étant prorogeable 3 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Une distribution partielle d'un montant total de 20 euros par part A a d'ailleurs été effectuée dans ce sens en octobre 2017.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI FORTUNE ALTO, soit jusqu'au 5 mai 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 2

Le FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 2 a été créé pour une durée de 9 ans à compter de sa constitution, le 15 mai 2009, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera pour le FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 2 le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 2, soit jusqu'au 15 mai 2019.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que pourrait susciter ce communiqué.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FIP FRANCE ALTO 5

Le FIP FRANCE ALTO 5 a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 14 décembre 2009, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Une distribution partielle d'un montant total de 65 euros par part A a d'ailleurs été effectuée dans ce sens en octobre 2017.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP FRANCE ALTO 5, soit jusqu'au 14 juin 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FIP FRANCE ALTO 6

Le FIP FRANCE ALTO 6 a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 9 décembre 2010, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera pour le FIP FRANCE ALTO 6 le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FIP bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FIP n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement de 60% défini à l'article L 214-31 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FIP à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FIP France Alto 6, soit jusqu'au 9 juin 2019.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que pourrait susciter ce communiqué.

COMMUNIQUÉS À DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FIP FRANCE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le FIP FRANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 23 décembre 2009, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Une distribution partielle d'un montant total de 75 euros par part A a d'ailleurs été effectuée dans ce sens en octobre 2017.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP FRANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE, soit jusqu'au 23 juin 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI FORTUNE ALTO 2012

Le FCPI FORTUNE ALTO 2012 a été créé pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 21 mai 2012, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour le FCPI FORTUNE ALTO 2012 le 15 juin 2018.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement défini à l'article L 214-30 du code de monnaie et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Au cours du troisième trimestre 2017, en dehors des investissements en entreprises innovantes et en entreprises régionales, les placements dans toutes les autres classes d'actifs se sont appréciés. Malgré des tensions géopolitiques autour de la Corée du Nord, les risques de politiques extrémistes en Europe et des perturbations climatiques liées aux ouragans, le troisième trimestre aura été marqué par une hausse des marchés financiers profitant non seulement de fondamentaux économiques solides aux Etats-Unis soutenus par les dépenses des consommateurs et les investissements des entreprises mais aussi des perspectives de croissance économiques bien orientées en Europe bénéficiant de politiques monétaires toujours accommodantes.

Après avoir renforcé notre position aux marchés actions et augmenté notre exposition aux fonds diversifiés au premier semestre 2017, nous n'avons procédé à aucun mouvement au troisième trimestre 2017.

Les placements de trésorerie des fonds Alto Invest sont restés stables au cours du troisième trimestre 2017. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine a poursuivi la normalisation de sa politique monétaire malgré une inflation modérée et pourrait de nouveau augmenter ses taux d'intérêt avant la fin de l'année. En Europe, la Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique monétaire accommodante mais devrait réduire progressivement son programme d'achat d'actifs. Les rendements des fonds monétaires demeurent nuls avec un taux au jour le jour structurellement négatif.

Au cours du troisième trimestre 2017, **les placements obligataires** se sont appréciés d'environ 0,1%. Sur le marché du crédit, les écarts de crédit sont restés relativement stables avec une surperformance des obligations à haut rendement sur les obligations mieux notées.

Les placements diversifiés (OPCVM à performance absolue, gestion flexible ou obligations convertibles) se sont appréciés d'environ 0,8%, profitant de la bonne tenue des marchés actions.

Au troisième trimestre 2017, **les placements liés aux matières premières** ont cru d'environ 1,8%. Le marché des matières premières a été marqué par une hausse des prix du pétrole d'environ 20% au cours du trimestre expliquée en partie par les baisses de production des pays exportateurs de pétrole mais aussi par la

dépréciation du dollar. Le cours de l'or s'est quant à lui apprécié d'environ 8,5% sur les mois de juillet et août jouant son rôle de valeur refuge face aux tensions entre les Etats-Unis et la Corée du Nord avant de se replier légèrement en septembre suite à la remontée des taux aux Etats-Unis.

Les placements en actions cotées ont enregistré une hausse d'environ 3,6% au cours du troisième trimestre 2017. Les marchés actions ont bénéficié d'indicateurs économiques encourageants. Les actions internationales se sont appréciées grâce aux marchés émergents tirant profit de la croissance économique mondiale. Les actions américaines et européennes ont profité de publications solides des entreprises.

En matière sectorielle, les valeurs qui ont surperformé ont été celles des secteurs de l'énergie et des matériaux de base. Les valeurs des secteurs de la santé et des biens de consommation courante ont quant à elles sous-performé. Concernant les performances régionales, l'ensemble des bourses ont fini en hausse au cours du troisième trimestre 2017 avec les indices Dow Jones de la bourse nord-américaine, l'Eurostoxx 50 et le MSCI Emergents progressant respectivement d'environ 5%, 4% et 8%.

ÉQUIPES INVESTISSEMENT & DÉVELOPPEMENT

GUILLAUME PANIÉ



Président Directeur Général
Directeur Général d'Eiffel Investment Group,
il devient PDG D'ALTO INVEST
suite au rapprochement
Ecole polytechnique et
membre du corps des Mines

DIDIER BANÉAT



Directeur Général Délégué
10 ans ALTO INVEST
Précédemment chez DWS Investments
(Groupe Deutsche Bank)
& PricewaterhouseCoopers
ESC Marseille

FRANCK HALLEY



Directeur - Analyse et Systèmes
15 ans ALTO INVEST
A travaillé chez Vivendi Universal,
booster.com & Lagardère Group
IAE Dijon et Université Paris Dauphine

EMILIE DA SILVA



Directrice - Porte parole de la gestion
Gérante du FCP NOVA Europe
12 ans ALTO INVEST
IAE d'Orléans, IPAG

OLIVIER TANNEVEAU



Directeur
10 ans ALTO INVEST
A travaillé chez Cabinet KPMG
& Fitch Rating
Paris Dauphine

FRANÇOIS-XAVIER DURAND-MILLE



Gérant
3 ans ALTO INVEST
ESG Management School

ANTOINE VALDÈS



Fondateur d'ALTO INVEST - Associé d'Eiffel Investment Group
Venture Partner
16 ans d'ALTO INVEST
16 ans d'AGF Private Equity (co-fondateur et Président)
Administrateur de l'AFG (Association Française de la Gestion),
Président du Comité des Entrepreneurs de l'AFG, Expert Près
la Cour d'Appel de Versailles (finances, fonds d'investissement,
placements).
Sciences Po Paris, Eco Fi, MBA Insead

JEAN-FRANÇOIS PAUMELLE



Fondateur d'ALTO INVEST - Associé d'Eiffel Investment Group
Venture Partner
16 ans d'ALTO INVEST
16 ans d'AGF Private Equity (co-fondateur et Directeur Général)
Vice-Président du Comité Technique Capital Investissement de
l'AFG (Association Française de la Gestion)
ESCP, MA Lancaster

STEFAN BERGER



Venture Partner - Précédemment Directeur Général
de Sonepar Deutschland GmbH, Vice-président Finance
de Rexel SA, COO&CFO de Sanitec Corp., Vorstand
de Keramag AG et Directeur Financier de Publicis
International. MBA Insead, DEA Finance à Bonn, Maîtrise
d'Economie à Paris et Licence en Droit à Paris et San Diego

JEAN-LOUIS CHAGNAUD



Venture Partner
Précédemment DAF Amazon

PATRICE FURIA



Venture Partner
Directeur médical (Health and Safety)
de Allied-Signal Europe,
Fondateur et gérant de Imsw Sarl à Paris
et d'International Medical Service à Rome (Italie)
Faculté de Médecine de Paris

ALTO

L'investissement innovant

Document non contractuel à caractère promotionnel. La présente documentation est délivrée exclusivement à titre d'information sur les produits. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente. Les informations fournies sont basées sur notre appréciation de la situation légale, comptable et fiscale actuelle ; les commentaires et analyses reflètent notre opinion sur les marchés et leur évolution au jour de la rédaction de ce document, et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans avis préalable. Elles ne sauraient constituer un engagement d'Alto Invest. En conséquence, Alto Invest ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La valeur des parts de fonds peut augmenter ou diminuer, et un investisseur peut ne pas retrouver le montant initial de son investissement. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque porteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Pour toute souscription de parts de fonds, vous pouvez obtenir gratuitement auprès d'Alto Invest, le DICI (document d'information clé pour l'investisseur) et le règlement en vigueur.

Toute reproduction ou utilisation totale ou partielle de ce document est soumise à l'autorisation préalable d'Alto Invest.

65 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles - France
Tél. : + 33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : + 33 (0)1 39 54 53 76
contact@altoinvest.fr - www.altoinvest.fr

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 21 septembre 2001 sous le N° : GP 01-039